



Montauban infos

N° 17 Juillet à Septembre 2021

Journal d'informations municipales

Nouveau Format

Dans ce numéro :

Page 2 : Le mot du Maire

Page 3 : Les Travaux

Page 5 : Ecole

Page 6 : Vie Communale

Page 11 : Divers

Page 12 : Agenda- Etat-civil

Le mot du Maire



C'est avec plaisir que je vous retrouve pour ce nouveau numéro de notre bulletin municipal.

Nous commençons le dernier trimestre de cette année 2021 toujours perturbée par la pandémie de Covid-19, même si la situation s'est considérablement améliorée. Espérons que ce sera durable.

Je ne peux que vous inviter à être encore vigilant sans tomber dans la psychose.

Cet été encore, nôtre fête de la Ste Christine n'a pas eu lieu. Les membres du Comité des Fêtes ne souhaitent pas jouer « les gendarmes » pour faire respecter les mesures sanitaires. Je les comprends parfaitement.

Vous aurez, je l'espère, remarqué que votre municipalité a mis l'accent sur la propreté, le fleurissement et l'entretien du village. Malgré tout, cet effort serait vain sans le concours de chacune et chacun d'entre vous. Merci donc à celles et ceux qui y contribuent.

Toutefois la vie d'un village, aussi propre, aussi fleuri, aussi agréable soit-il, passe aussi et surtout par l'ambiance qui y règne. Le civisme, le respect des autres en sont les bases.

Respecter les autres c'est :

- > Circuler à une vitesse adaptée
- > Respecter la tranquillité d'autrui (Musique, tondeuse, travaux etc.)
- > Stationner de façon à ne pas gêner la circulation (Pensez aux pompiers)

Cette liste n'est pas exhaustive, mais ce sont les sujets les plus générateurs de conflits de voisinage.

Je profite de ce numéro pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents de la commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin nouveau format et reste, bien sûr, à votre disposition pour toute question ou précision.

Très cordialement
Claude CAU




Après-midis récréatives

Le comité des fêtes a le plaisir d'ouvrir, enfin, les portes de la salle communale, tous les lundis après-midi de 14h30 à 18h et ce à partir du lundi 18 octobre.

Vous êtes attendus nombreux pour passer un moment de divertissement et de convivialité.

Nous comptons sur votre présence.

Pass sanitaire OBLIGATOIRE (au 05/10/2021).



Les Travaux

● Abat-sons du clocher

Remplacement des abat-sons du clocher. En très mauvais état, le dernier coup de vent avait eu raison de certains. En plus de l'esthétique se posait un réel problème de sécurité.

C'est M. BRUNA, menuisier à SALLES qui les a refaits à l'identique et posés.

Montant des travaux : 6153€.



● Peinture et sols des salles de classes du primaire

Durant les vacances scolaires les peintures des salles de classe du primaire ainsi que les sols ont été refaits. Travaux réalisés par l'Entreprise LORENZI.

Montant total du chantier 17500€ . Cette somme est répartie sur 2ans dans le coût de fonctionnement de l'école calculé par enfant. Les communes dont les enfants fréquentent notre école payent au prorata du nombre d'élèves de leur commune.



Après



Avant



● Toit du lavoir

Le toit du lavoir, place du châtaignier vient d'être refait par l'Entreprise ALMANDOZ. Montant total des travaux 15600€.

Nous avons obtenu une subvention dans le cadre des Contrats de Territoire de la part du CD31 à hauteur d'un montant de 5634,40€.

● Et aussi

De nombreux autres petits travaux d'entretien courant ont été réalisés par nos agents en plus de l'entretien du village.

Une panne, qui a immobilisé le tracteur pendant plusieurs semaines, a fortement perturbé les services techniques.

Assainissement

Le 22 juillet 2021 s'est tenue en mairie une réunion de suivi du projet du réseau d'assainissement sur la commune.

A ce jour la couverture complète de la commune est programmée en 5 tranches. Le centre, le (vieux village), étant lui-même divisé en 2 tranches. C'est par cette partie que les travaux débiteront et le choix de la première partie est toujours lié à des choix techniques non encore arrêtés.

L'estimation totale des travaux est, à ce jour, de 1 598 250€.

Pour l'instant le calendrier est tenu et la première tranche devrait être opérationnelle fin 2023.



La Fibre (Où en est-on ?)



Les choses importantes à savoir :

Suite à la défaillance du bureau d'études, du retard a été pris. Un nouveau bureau a été mandaté mais le retard sera difficilement résorbé. Pour certains secteurs, l'ouverture à la commercialisation pourrait se faire au 1^{er} semestre 2023 au lieu du 2^{ème} semestre 2022.

Le déploiement de la fibre se fait par zones techniques et ne correspond donc pas forcément à une commune. De ce fait elle y arrivera de façon inégale.

Certains seront raccordés alors que d'autres devront attendre. Il n'y a rien d'anormal à cela.

Répondez IMPÉRATIVEMENT, aux courriers de Fibre31 pour ne pas ralentir, voir bloquer les travaux. En revanche en dehors de l'abonnement, quand le moment sera venu, l'installation de la fibre est entièrement gratuite. Si vous avez un doute, ne signez rien et renseignez vous.

Plus d'Infos sur le site dédié :

<https://haute-garonnenumérique.fr/>

Éclairage public

Dans le cadre de la réduction de la pollution lumineuse, liée aussi à des économies d'énergie, nous passerons, comme nous l'avions précédemment annoncé, en éclairage LED. La quasi totalité des lampadaires (lampes à incandescence) va être remplacée pour une consommation moindre via une réduction de la puissance de 50 % entre 23h et 6h du matin. Les nouveaux appareils ont été choisis et commandés via le SDEHG. Ils devraient être mis en début d'année prochaine, en fonction de la disponibilité du matériel.

Pour information, Moustajon est déjà en réduction de 50 % à partir de 23h. Vous pouvez, si vous le souhaitez, visualiser le résultat en vous y rendant.



École Simone VEIL

Par délibération du 21 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de baptiser notre école communale du nom de Simone VEIL. La pandémie ne nous a pas permis, à ce jour, de faire un « baptême » officiel. Cela sera organisé dans un proche avenir.

● La rentrée 2020/2021

Perturbée par l'installation d'un essaim de guêpes, la rentrée à l'école primaire a été différée d'un jour, le temps qu'une entreprise vienne nous débarrasser des intrus

Les effectifs sont stables par rapport aux années précédentes à savoir :

24 élèves pour la maternelle

16 élèves pour la classe de CP CE1

22 élèves pour la classe de CE2-CM1&2

Soit un total de 62 élèves

Du côté des enseignants il y a eu des mouvements :

Laura COMTE, en congés maternité, est remplacée à la maternelle par Virginie GASNIER.

Vincent PINSOLLE partage son mi-temps avec Charlotte HESNOULT.

● Pot d'accueil de rentrée



Encore quelque chose que nous avons mis en place les années précédentes et que la pandémie nous avait interdit l'an passé. Le jour de la rentrée les parents d'élèves sont accueillis autour d'un café et viennoiseries. Si les enfants n'ont pas droit au café, ils ont, bien sûr, accès aux croissants et chocolatinas.

Ce petit moment est toujours apprécié, c'est aussi une occasion pour les nouveaux parents de visiter les locaux et pour les anciens de découvrir les travaux réalisés durant l'été.

● Numérisation de la classe CP/CE1-2

Mi-septembre un tableau numérique associé à un vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Mme ARCANGELI. La classe des CM était déjà, depuis plusieurs années, équipée. Pour compléter cette numérisation ont également été achetées 18 tablettes et un PC portable.

Coût total de l'opération 6993€ subventionné à 70 %, le reste à charge pour la commune étant de 2098€.



Vie communale

Ramassage des ordures ménagères

Pour mémoire, le ramassage des ordures ménagères et le traitement de tout ce qui se rapporte aux déchets et encombrants, est une compétence communautaire.



Tous les problèmes rencontrés, relève des bacs de collecte, manque de containers, propreté etc...sont à faire remonter directement à la Communauté de Communes, soit par téléphone au 05.62.00.58.95 ou par mail : l.pallec@ccphg.fr

Bien entendu la mairie peut faire l'intermédiaire, mais il est toujours préférable de s'adresser directement au service concerné.

Par ailleurs, de nombreuses personnes disposent d'un container individuel, sorti sur la voie publique le jour de la collecte. Il est important de rappeler que le service est prévu et dimensionné pour un ramassage de bacs collectifs. A ce jour les bacs individuels sont, bien sur, collectés mais c'est une tolérance. Si ceux-ci venaient à se multiplier, leur collecte ne se ferait plus.

L'équation est très simple, plus il y a de bacs et plus les arrêts sont fréquents ce qui augmente la durée de la tournée et donc le temps de travail des agents qui ne sont plus en mesure de remplir leur mission dans les délais impartis. Le choix effectué est, vous le comprendrez, lié à des contraintes budgétaires. On pourrait, bien sur, n'avoir que des bacs individuels en augmentant les tournées, ce qui signifierait plus d'agents mais aussi plus de véhicules et donc un coût des ordures ménagères plus important.

Nous comptons sur vous, pour faire l'effort de mettre vos ordures ménagères **et uniquement ménagères**, dans les bacs de collecte collectifs. S'ils en manque dans tel ou tel quartier, n'hésitez pas à en informer le service.

Nettoyage des bacs de collecte

Les bacs de collecte font l'objet d'un nettoyage/désinfection complet 2 fois par an. Cette opération a été réalisée sur le territoire de la CCPHG entre le 8 et le 22 septembre.



Déplacement définitif du bureau de vote

Les obligations réglementaires liées à l'organisation des bureaux de vote, font qu'il est impossible de s'y conformer dans l'exiguïté de la salle du conseil municipal.

Le double scrutin départemental et municipal de juin dernier nous a permis d'éprouver l'installation du bureau de vote à la salle communale.

Si l'on ajoute à cela les mesures sanitaires qui nous étaient imposées, le lieu a donné entière satisfaction. Stationnement, accessibilité, espace tout est au rendez-vous. Désormais, le bureau de vote pour notre commune est installé de manière définitive, pour toutes les échéances électorales à venir, à la salle communale. Ce changement a été validé par arrêté préfectoral.



Brûlage des déchets verts ou autres

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets (verts ou autres) à l'air libre est **INTERDIT**. En cas de non-respect, vous encourez une contravention de 450€ (art 131-13 du code pénal).



En plus de la gêne occasionnée au voisinage (fumée, odeur) le brûlage à l'air libre des déchets verts (ou autres d'ailleurs) est très polluant.

Le Saviez vous ?

Les Français produisent en moyenne **160 Kg** de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûleraient alors que c'est interdit, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France (source : ADEME).

Le brûlage de **50 Kg** de déchets verts produit autant de particules que :

- **98 000 KM** parcourus par un véhicule diesel récent ;
- **18 400 KM** parcourus en voiture essence ;
- **6 Mois** de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au fuel performante
- **3 SEMAINES** de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
- et produit jusqu'à **700 Fois** plus de particules qu'un trajet de **20 KM** à la déchetterie !

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes)

Nous vous rappelons que la déchetterie est gratuite et ouverte du Mardi au Samedi de 09h à 12h et de 14h à 17h30.

De nombreuses informations sur le fonctionnement de la déchetterie de Bagnères de Luchon, sont disponibles sur le site internet de la CCPHG. www.cc-pyreneeshautgaronnaises.fr



Mise à disposition de la remorque de la commune

Récemment la commune a été sollicitée pour le prêt de la remorque en vue de l'évacuation de divers objets (Nettoyage d'une grange par exemple). Ce type de prêt se pratiquait à une époque et a été abandonné pour diverses raisons dont :

- Immobilisation de la remorque, qui de ce fait n'était pas disponible pour nos agents.
- Perte de temps pour amener la remorque, la récupérer et la décharger.

Aujourd'hui s'impose l'obligation de tri à la déchetterie, d'où une plus grande perte de temps.

Si l'on ajoute à cela, le fait que ce service est proposé par la communauté des communes qui a cette compétence, (voir les modalités sur le site internet de la CCPHG), nous ne nous positionnerons pas en doublon et ne proposerons donc pas ce service.



Concours fleurissement

Comme nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, la commune a participé au concours départemental des villes et villages fleuris. Vous l'aurez sans doute remarqué, un effort a été fait sur l'entretien et le fleurissement de notre commune.

Que les habitants qui contribuent à l'arrosage des fleurs, même si cet été la nature nous a bien aidé, soient ici remerciés pour leur aide.

Nous avons aussi décidé de mettre en place un petit concours local.

Trois catégories ont été définies :

Catégorie 1 : Maison avec parc

Catégorie 2 : Maison avec petit jardin

Catégorie 3 : Balcons, terrasses, cours et jardinets.



Une dotation a été mise en place pour récompenser les 3 premiers de chaque catégorie par le biais de bons d'achat,

Catégorie 1 : 150€ au 1^{er}, 130€ au 2^{ème}, 100€ au 3^{ème}

Catégorie 2 : 100€ au 1^{er}, 80€ au 2^{ème}, 60€ au 3^{ème}

Catégorie 3 : 60€ au 1^{er}, 50€ au 2^{ème}, 40€ au 3^{ème}



RÉSULTATS :

Catégorie 1 « Maison avec parc »

1^{er} Prix M & Mme CAU, 4 cours de la Castagnère

2^{ème} Prix M & Mme BORDOLL, 4 Rue Ste Christine

3^{ème} Prix M & Mme ROQUE, 6 Chemin de Trémounic

Catégorie 2 « Maison avec petit jardin »

1^{er} Prix M & Mme MACHADO 11 rue du Caillouris

2^{ème} Prix Mme MAGNE 498 route de Subercarrère

3^{ème} Prix M & Mme LOOS, 2B cours de la Castagnère

Catégorie 3 « Balcons, terrasses, cours et jardinets »

1^{er} Prix M & Mme LEFEVRE, 8 rue Cargue

2^{ème} Prix M FOISSAC Mme LEROY, 11 rue de Langlade

3^{ème} Prix Mme LAFONT, 399 Av du Bois Chantant



Les résultats ont été parfois serrés et de nombreuses autres habitations étaient, elles aussi, bien fleuries, mais il faut bien faire des choix.

Les prix seront remis aux lauréats à l'occasion des vœux du maire courant janvier 2022.

Encore merci à toutes et tous qui participez à ce que notre village soit particulièrement apprécié.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.

LISTES ÉLECTORALES

Lors du dernier scrutin, de nombreux courriers (cartes électorales, propagande, ...) n'ont pu être remis à leur destinataire en raison d'informations erronées ou manquantes sur l'adresse postale et sur le nom d'usage. Certaines personnes n'ont toujours pas posé le numéro correspondant à leur habitation.



Tout changement de domicile doit être signalé au secrétariat de la mairie afin de mettre à jour les listes électorales.

En cas d'erreur sur les nom, prénom, sexe, date ou lieu de naissance, vous pouvez le faire auprès de l'INSEE sur le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Attention !

Les rectifications sur l'état-civil ne peuvent être effectuées que par vous seul, la mairie n'a pas accès à ces données.

Vous devrez être en possession de votre acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) ainsi que de votre numéro de sécurité sociale. A cette occasion, vous pourrez également indiquer votre nouveau nom d'usage en cas de mariage ou divorce.

Penser à vérifier, dès maintenant, votre carte électorale actuelle et n'hésitez pas à faire le nécessaire.

RECENSEMENT



Tous les enfants nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2005 doivent se faire recenser à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2021.

L'attestation de recensement délivrée à cette occasion sera demandée lors de certaines démarches comme l'inscription aux examens, au permis de conduire.

Si le recensement n'a pas été fait en temps et en heure, vous pouvez régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche se fait en mairie, le jeune devra se présenter avec sa carte d'identité valide ainsi que le livret de famille à jour.

Ce sont les premiers pas dans la vie de citoyen.

● Colis de Noël aux aînés

Tous les ans la municipalité offre, traditionnellement, un présent (généralement un petit colis) au moment des fêtes de Noël aux personnes résidant à l'année sur la commune et ayant atteint les 70ans dans l'année en cours,



Tous les ans des personnes refusent, pour différentes raisons ce colis. Cette opération représente un coût non négligeable et nous souhaitons ne pas acheter des colis qui ne seront pas distribués.

Nous demandons donc aux personnes qui ne souhaitent pas recevoir ce présent, de bien vouloir se signaler en mairie.

Par ailleurs, pour établir la liste des bénéficiaires, notre seul outil est la liste électorale. Toutefois certaines personnes peuvent résider à l'année sur la commune et voter ailleurs. Nous ne sommes donc pas en mesure de les connaître et/ou de savoir leur âge.

La aussi, si vous avez atteint les 70ans, que vous résidez à l'année sur la commune mais que vous votez ailleurs, ou que vous venez de vous installer dans le village, merci de vous signaler en Mairie, faute de quoi vous ne serez pas dans notre liste. Si votre situation n'a pas changé, vous n'avez rien à faire.

Merci pour votre aide.

● Journée Européennes du Patrimoine



Notre commune a participé aux journées Européennes du Patrimoine en ouvrant, comme nous le faisons depuis le début de l'été, notre église.

Ce sont 52 personnes qui sont venues découvrir l'église et sa crypte. La majorité des visiteurs est surprise de la beauté de l'intérieur qui contraste avec l'allure austère de l'extérieur.

● Formation des Agents communaux

Nos agents se forment :

Franck DELRIEU a obtenu le CACES pour l'utilisation des plateformes élévatrices mobiles de personnes, ainsi que celui afférent à la conduite des engins de chantier.

Marc KOPINSKI, a réussi le CACES pour la conduite des engins de chantier.

● Formation défibrillateur

La mairie a récemment installé un second défibrillateur. Ils sont situés sur la façade de la mairie 4 rue Cargue pour le premier et sur celle des services techniques 4 rue du Secas.

La communauté de communes envisage d'organiser des formations à l'utilisation de ces appareils.

Les personnes intéressées par cette formation, qui se fait sur une durée de 2h environ, sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie qui centralisera.

Divers

Exposition & visite de l'église

Une exposition « Pastels et Encre » a été réalisée dans notre église du 17 au 24 juillet 2021 par deux artistes du village, Yvelise et Nathalie SVIT.

Cette exposition s'inscrit dans notre volonté d'ouvrir l'église au public.

Nos deux guides bénévoles, Lydie BUSCAGLIA et Yvelise LEDOS (toutes deux conseillères municipales), se sont documentées pour être en mesure de donner les explications les plus claires et précises possibles aux nombreux visiteurs. Un grand merci à toutes les deux qui s'investissent dans ce projet.



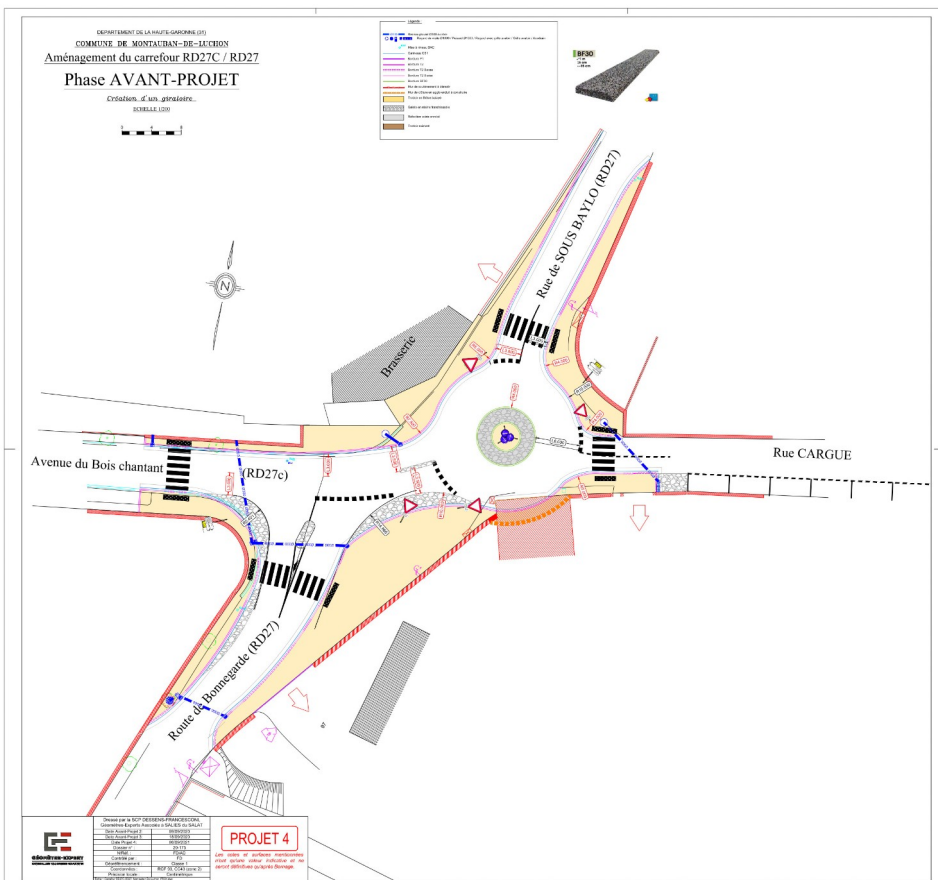
Carrefour des 4 chemins

Le projet avance. Comme nous l'avons déjà évoqué, l'aménagement est rendu compliqué par la disposition des routes et la topographie des lieux.

L'un des projets qui faisait la quasi unanimité ne peut être retenu en raison de difficultés soulevées par le Conseil Départemental du point de vue de la giration des engins de déneigement.

Les possibilités sont finalement restreintes. Le sens unique sur la rue Cargue entre le carrefour et la mairie a été abandonné, car des problèmes ne manqueraient pas de se poser au niveau du carrefour avec le chemin de Trémounic et la rue des Charmilles.

Une réunion publique, pour la présentation du projet, sera prochainement organisée, vous en serez, bien entendu informés.





A noter sur vos agendas :

- ✓ 16 octobre, 8ème Journée Citoyenne
- ✓ 05 novembre, Fête de la Pomme à la Brasserie
- ✓ 11 novembre, cérémonie au Monument aux morts à 11h00
- ✓ 15 décembre Goûter des Aînés
- ✓ Tous les 1^{er} vendredis du mois (à/c du 08/10), concours de Belote à la salle communale

Etat-civil



DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE « ERA CASO »

PANDELE Claude, Paul, Daniel à l'âge de 84ans



LACORTE née GAYNARD Huguette, Pierrette, Marie à l'âge de 94ans

Très sincères condoléances aux familles.

Une nouvelle centenaire à Montauban

Le 10 août dernier, résidents, personnels étaient réunis à la Maison de Retraite « Era Caso » pour fêter les 100 ans de Mme Françoise RUWET. Elle était bien sûr entourée de ses proches.

Elle s'est vue remettre deux bouquets, l'un par Mme Sabine CAZES 4ème adjointe à la Mairie de Luchon en charge du social et l'autre par M Claude CAU maire de Montauban de Luchon.

Un moment très sympathique.



Mairie de Montauban de Luchon

4 rue Cargue, 31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39

Mail : mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site : www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi 08h00 / 12h Mardi 14h/17h

Vendredi 14h/18h

MENTIONS LEGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Claude CAU / **COMITE DE REDACTION:** Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Lydia Fabre, Lydie BUSCAGLIA, Yvelise LEDOS, Patrick BOILEAU

CONCEPTION, GRAPHISME et MISE EN PAGE: Claude CAU / **PHOTOS:** Claude CAU (sauf mention contraire)

IMPRESSION: Imprimerie FABBRO sur papier cyclus print 115g/m² / certifié PEFC pour la protection durable de nos forêts.
Marque Imprim'Vert / Tirage 400 exemplaires